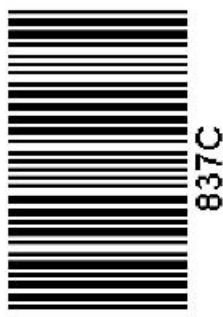


کد کنترل

837

C



آزمون ورودی دوره‌های کارشناسی ارشد ناپیوسته داخل - سال ۱۴۰۰

صبح جمعه



«اگر دانشگاه اصلاح شود مملکت اصلاح می‌شود.»
امام خمینی (ره)

جمهوری اسلامی ایران
وزارت علوم، تحقیقات و فناوری
سازمان سنجش آموزش کشور

زبان فرانسه
حقوق - کد (۱۱۲۶)

عنوان مواد امتحانی، تعداد و شماره سؤالات

ردیف	مواد امتحانی	تعداد سؤال	از شماره	تا شماره
۱	زبان فرانسه	۳۰	۱	۳۰

استفاده از کتاب قانون مجاز نیست.

این آزمون نمره منفی دارد.

حق چاپ، تکثیر و انتشار سؤالات به هر روش (الکترونیکی و...) پس از برگزاری آزمون، برای تمامی اشخاص حقیقی و حقوقی تنها با مجوز این سازمان مجاز می‌باشد و با متخلفین برابر مقررات رفتار می‌شود.

❖ داوطلب گرامی، عدم درج مشخصات و امضا در مندرجات جدول ذیل، به منزله عدم حضور شما در جلسه آزمون است.

اینجانب با شماره داوطلبی با آگاهی کامل، یکسان بودن شماره صندلی خود را با شماره داوطلبی مندرج در بالای کارت ورود به جلسه، بالای پاسخ نامه و دفترچه سؤالات، نوع و کد کنترل درج شده بر روی دفترچه سؤالات و باین پاسخ نامه ام را تأیید می نمایم.

امضا:

متون حقوق به زبان فرانسه:

1 – Cochez la réponse correcte:

- 1- Le travail forcé est le fait, par la violence ou la menace, ----- contraindre une personne ----- effectuer un travail ----- rétribution ou en échange d'une rétribution manifestement sans rapport ----- l'importance du travail accompli.**
- 1) à / d' / sur / à 2) en / à / en / sur
3) de / à / sans / avec 4) pour / d' / pour / de
- 2- La demande de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers prud'hommes du collège salarié, ----- des avantages et des charges sociales -----, est adressée au greffe du conseil de prud'hommes au plus tard dans l'année civile qui suit l'année de l'absence du salarié de l'entreprise. -----, la demande de remboursement est prescrite.**
- 1) ainsi que / y afférents / A défaut, 2) à part / qu'ils en affèrent / De défaut
3) autant que / qu'ils affèrent / En défaut 4) de même que / en affèrent / Par défaut
- 3- Si l'étranger cesse de remplir l'une des conditions exigées pour la délivrance de la carte de séjour ----- il est titulaire, ----- obstacle aux contrôles ou ne ----- pas aux convocations, la carte de séjour peut ----- ou son renouvellement refusé par une décision motivée.**
- 1) qu' / faire / déférer / être retirée 2) dont / fait / défère / lui être retirée
3) laquelle / fera / défèrera / l'être retirée 4) à laquelle / fasse / défère / en être retirée

II – Trouvez l'intrus dans les expressions soulignées:

- 4- La mission de la Cour internationale de justice est de régler¹, conformément au droit² international, les différends³ d'ordre juridique qui lui sont soumis par les États et de donner des avis délibératifs⁴ sur les questions juridiques.
- 5- Les États Parties¹ s'engagent à prendre des mesures² immédiates, efficaces et incongrues³ en vue de sensibiliser⁴ l'ensemble de la société, y compris au niveau de la famille, à la situation des personnes handicapées.

- 6- En vue d'assurer l'application intangible des dispositions de la présente convention, la législation nationale prévoira un système approprié d'inspection et de contrôle officiels.

III – Complétez le texte suivant à l'aide des réponses proposées (7-12):

« Inventaire » désigne le document sur lequel se trouvent (7) ----- un ensemble d'objets. Dès qu'il est nécessaire de séparer les responsabilités tenant (8) ----- d'un patrimoine, la loi fait obligation de faire inventaire. Il en va ainsi lors de la prise de fonction et de la fin (9) ----- des tuteurs, des curateurs et des mandataires de tous types. Lors du décès d'une personne laissant plusieurs héritiers, il est fait inventaire. Dans le droit des (10) -----, lorsque la succession a été acceptée par un héritier à concurrence de l'actif net, les créanciers de la succession doivent déclarer leurs (11) ----- en notifiant leur titre au domicile élu de la succession, lequel est indiqué dans la déclaration d'acceptation de l'héritier. (12) ----- de déclaration des créances soumises à cette formalité, d'une durée de quinze mois, court à compter de la publicité nationale dont fait l'objet la déclaration d'acceptation de l'héritier.

- | | | | | |
|-----|------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| 7- | 1) dénombrés | 2) classifiés | 3) ordonnés | 4) garnis |
| 8- | 1) gérer | 2) garantir | 3) à la gestion | 4) à la gouvernance |
| 9- | 1) de l'aptitude | 2) de la charge | 3) du droit | 4) du mandat |
| 10- | 1) héritiers | 2) successions | 3) patrimoines | 4) successeurs |
| 11- | 1) prêts | 2) dettes | 3) gages | 4) créances |
| 12- | 1) Le délai | 2) Le retard | 3) Le temps | 4) L'écart |

IV – Lisez le texte suivant et répondez aux questions 13 à 18:

Le "dédit" est la somme représentant les dominages et intérêts conventionnels qui est due par celle des parties qui, lorsque leur contrat le prévoit, permet à celui au profit duquel le dédit a été convenu, de renoncer à l'exécution de ce contrat. Le contrat est définitif dès l'échange des consentements. Pour que l'une ou l'autre des parties signataires puisse se dédire, il est nécessaire, soit que la clause de résolution soit insérée lors de la signature du contrat, soit que la faculté de résolution résulte d'un accord ultérieur. Il est rare que la rétractation soit prévue ou acceptée sans dédit. Généralement le montant en est fixé par les parties ou à défaut d'accord sur le montant, par le Tribunal ou par voie d'arbitrage. Entre commerçants, la faculté de dédit comme l'appréciation de son montant résultent quelquefois de règlements ou d'usages professionnels.

- 13- Quelle est l'idée générale de ce texte?**
- 1) L'insertion de la clause de résolution
 - 2) Les conditions de l'exécution des contrats
 - 3) Le concept du dédit dans le domaine juridique
 - 4) L'explication de la convention sur les dommages et les intérêts

- 14- Le mot celle dans le texte se réfère à quel item?
 1) Exécution 2) Somme 3) Partie 4) Due
- 15- Que signifie le mot « rétractation » dans ce texte?
 1) Abandon 2) Conversion 3) Confirmation 4) Renouvellement
- 16- D'après ce passage, à quel moment le montant est fixé par une sorte de médiation?
 1) Lorsque le tribunal condamne une partie
 2) Lorsqu'il n'y a pas d'accord entre les parties
 3) Lorsque le tribunal demande l'avis d'un expert
 4) Lorsque le montant n'est pas fixé dans le contrat
- 17- Le mot duquel dans le texte se réfère à quel item?
 1) Contrat 2) Profit 3) Dédit 4) Celui
- 18- Quelle affirmation est vraie suivant le passage ci-dessus?
 1) Code de la consommation a institué un droit de rétractation qui est un véritable dédit légal.
 2) La protection visée par la loi, n'a lieu que si le vendeur se déplace pour prendre contact avec celui qu'il entend démarcher.
 3) Dans les rapports de professionnels et de non-professionnels, le montant du dédit résultent des règlements spécifiques.
 4) Dans les rapports entre professionnels, la faculté de dédit peut procéder dans certains cas d'après les règlements spécifiques.

V – Lisez le texte suivant et répondez aux questions 19 à 24:

La procédure de l'opposition n'est recevable que de la part du défendeur. Si le demandeur ne se présente pas à l'audience ou s'il ne s'y fait pas représenter, le Président d'audience peut, soit renvoyer l'affaire à une autre audience, soit juger l'affaire en l'état si le défendeur le demande, soit déclarer que la citation du défendeur est caduque. Le demandeur dispose alors d'un délai de 15 jours pour faire valoir les motifs pour lesquels il n'a pas été en mesure de se présenter ou de se faire représenter. En cas d'inaction du requérant dans ce délai, à condition que l'action soit encore recevable, la procédure doit être recommencée par le demandeur. En application de l'article 571 du code de procédure civile, l'opposition, qui n'est ouverte qu'au défaillant, tend à faire rétracter un jugement rendu par défaut. Il résulte des articles 473 et 474 du même code, que seul constitue un jugement rendu par défaut celui rendu en dernier ressort, en l'absence de comparution d'un défendeur, auquel la citation n'a pas été délivrée à personne.

- 19- D'après ce texte, quelle affirmation **N'EST PAS** vraie sur les droits du demandeur?
 1) Il peut être présent dans l'audience ou demander à une autre personne d'y aller à sa place.
 2) Il dispose d'un délai de 15 jours pour demander à une autre personne d'y aller à sa place.
 3) Il ne peut pas demander à une autre personne d'y aller à sa place sauf s'il justifie son absence.
 4) La procédure doit être recommencée par le demandeur si le défendeur n'accepte pas l'opposition.

- 20- **Que signifie le mot « caduque » dans ce texte?**
 1) Rapportée 2) Abandonné 3) Prouvée 4) Valide
- 21- **Le mot lesquels dans le texte a un rapport anaphorique avec quel item?**
 1) Délais 2) Jours 3) Motifs 4) Pour
- 22- **Que signifie « un jugement rendu par défaut » dans ce passage?**
 1) Le jugement dont la décision n'est pas finalisée.
 2) Le jugement qui est rendu hors de la présence du défendeur.
 3) Le jugement qui permet à la personne du demandeur de demander un recours.
 4) Le jugement au cours duquel la citation a été délivrée à la personne du défendeur.
- 23- **Qu'est-ce qu'on entend par « défaillant » dans ce texte?**
 1) Rudimentaire 2) Ordinaire 3) Indigent 4) Absent
- 24- **Quelle affirmation est vraie suivant ce passage?**
 1) La seule personne qui a le droit de faire opposition est le défendeur.
 2) L'opposition faite par le demandeur n'est pas forcément irrecevable.
 3) Il découle de la combinaison de ces textes que seul le demandeur a la qualité de défaillant.
 4) L'opposition est le moyen légal dont disposent le demandeur et le défenseur s'ils en sont bénéficiaires.

VI – Lisez le texte suivant et répondez aux questions 25 à 30:

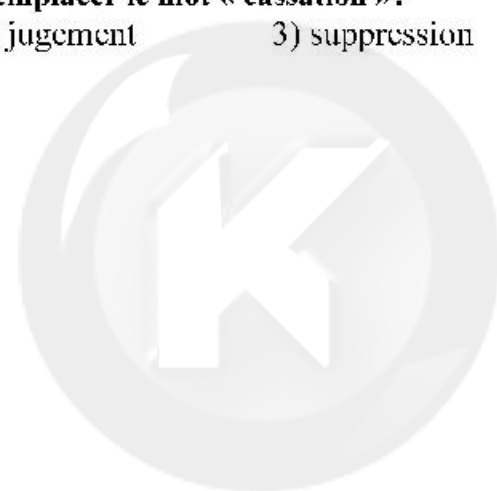
La Cour de cassation ne constitue pas, après les tribunaux et les cours d'appel, un troisième degré de juridiction. Elle est appelée, pour l'essentiel, non à trancher le fond, mais à dire si, en fonction des faits qui ont été souverainement appréciés dans les décisions qui lui sont déférées, les règles de droit ont été correctement appliquées. C'est ce qui explique que la Cour de cassation se prononce non, à proprement parler, sur les litiges qui ont donné lieu aux décisions qui lui sont soumises, mais sur ces décisions elles-mêmes.

Au cours d'une procédure, il arrive que le juge d'un tribunal ou d'une cour d'appel soit confronté à une question de droit nouvelle qui pose une difficulté d'interprétation particulière. Il peut alors, avant de rendre sa décision, demander à la juridiction suprême de lui apporter un éclairage : on dit que le juge saisit la Cour de cassation pour avis.

Tout justiciable a le droit de se pourvoir en cassation mais il doit respecter un délai précis et un formalisme particulier. Les justiciables seront assistés par les avocats au Conseil qui sont habilités à plaider devant les plus hautes juridictions nationales.

- 25- **Pour qu'une demande d'avis puisse être soumise à la Cour de cassation, la question posée par le juge doit notamment être -----.**
 1) à l'issu du litige
 2) à nouveau jugée dans la mesure de la cassation
 3) nouvelle, de pur droit, présenter une difficulté sérieuse
 4) sur les litiges qui ont donné lieu aux décisions qui lui sont soumises
- 26- **Selon le texte, le rôle de la Cour de cassation N'EST pas de -----.**
 1) se prononcer sur les décisions qui concernent les litiges
 2) porter son jugement statuant sur l'objet même du procès
 3) vérifier si les règles de loi sont correctement appliquées
 4) de vérifier la bonne interprétation de la jurisprudence

- 27- D'après le texte, la Cour de cassation, en cas -----, doit venir appliquer un texte de loi à des situations que le législateur n'avait pas prévues.**
- 1) des litiges donnés 2) de silence de la loi
3) de nouveau projet de loi 4) des décisions prises par le juge
- 28- Que signifie le mot « justiciable » souligné dans le texte ci-dessus?**
- 1) Celui qui est du ressort de telle juridiction.
2) Celui qui a droit de justice en un lieu donné.
3) La personne susceptible de se retrouver devant le juge.
4) Personne relevant juridiquement ou administrativement à un titre ou à un autre d'un État, d'une administration ou d'un organisme.
- 29- L'acte par lequel une partie saisit la Cour de cassation d'un recours dirigé contre une décision de justice rendue en dernier ressort par une juridiction du premier degré ou par une Cour d'appel se nomme -----.**
- 1) une cassation 2) un plaidoyer 3) une défense 4) un pourvoi
- 30- Quel autre terme peut remplacer le mot « cassation »?**
- 1) annulation 2) jugement 3) suppression 4) promulgation





سایت کنکور

Konkur.in



سایت کنکور

Konkur.in